

Conditions d'utilisation IBM – Modalités relatives aux offres de Logiciel-service

IBM dashDB Enterprise

Les Conditions d'utilisation se composent du présent document intitulé «Conditions d'utilisation IBM – Modalités relatives aux offres de Logiciel-service» (les «Modalités des offres de Logiciel-service») et d'un document intitulé «Conditions d'utilisation IBM – Modalités générales» (les «Modalités générales»), qui est disponible à l'adresse <http://www.ibm.com/software/sla/sladb.nsf/sla/tou-gen-terms/>.

Advenant une incompatibilité entre les Modalités générales et les présentes Modalités des offres de Logiciel-service, ces dernières prévaudront. Le Client accepte les présentes Conditions d'utilisation en commandant le Logiciel-service IBM, en y accédant ou en l'utilisant.

Ces Conditions d'utilisation sont régies par le Contrat Passport Advantage international IBM, le Contrat Passport Advantage Express international IBM ou le Contrat international régissant les offres désignées relatives aux Logiciels-services IBM (aussi appelés Logiciels sous forme de services), selon le cas (le «Contrat»), et celui-ci, de pair avec les Conditions d'utilisation, constitue l'entente intégrale.

Bluemix, la plateforme infonuagique d'IBM à normes ouvertes pour bâtir, exécuter et gérer des applications et des services, est une exigence technique préalable pour le Logiciel-service IBM. Les nouveaux utilisateurs peuvent s'inscrire pour accéder à cette plateforme en remplissant le formulaire d'inscription en ligne, à l'adresse <https://console.ng.bluemix.net/registration>.

1. Logiciel-service IBM

Les offres de Logiciel-service IBM suivantes sont régies par les présentes Modalités des offres de Logiciel-service :

- IBM dashDB Enterprise
 - IBM dashDB Enterprise 64.1
 - IBM dashDB Enterprise 256.4
 - IBM dashDB Enterprise 256.12
 - IBM dashDB Enterprise for Transactions 2.8.500
 - IBM dashDB Enterprise for Transactions 12.128.1400
 - IBM dashDB Enterprise for Transactions High Availability 2.8.500
 - IBM dashDB Enterprise for Transactions High Availability 12.128.1400
- IBM dashDB Enterprise MPP.4TB Bare Metal Node
- IBM dashDB Enterprise MPP 4TB Bare Metal Node BYOL
- IBM dashDB Enterprise MPP 32.244.1400 for AWS
- IBM dashDB Enterprise MPP 48.1024.7550

2. Paramètres de calcul des frais

Le Logiciel-service IBM est vendu en fonction d'un des paramètres de calcul des frais suivant, comme spécifié dans le Document transactionnel :

- a. Une **Instance** est une unité de mesure servant de base pour obtenir le Logiciel-service IBM. Une Instance correspond à un accès à une configuration spécifique du Logiciel-service IBM. Il faut obtenir un nombre suffisant d'autorisations pour couvrir chaque Instance du Logiciel-service IBM mise en disponibilité aux fins d'accès et d'utilisation pendant la période de mesure indiquée dans l'Autorisation d'utilisation ou le Document transactionnel du Client.
- b. Un **Mandat** est une unité de mesure servant de base pour obtenir les services. Un Mandat correspond à des services professionnels ou de formation liés au Logiciel-service IBM. Il faut obtenir un nombre suffisant d'autorisations pour couvrir chaque Mandat.

3. Frais et facturation

Le montant exigible pour le Logiciel-service IBM est indiqué dans un document transactionnel.

3.1 Exigences relatives aux autorisations d'utilisation

Pour l'offre IBM dashDB Enterprise MPP, chaque grappe doit comprendre un minimum de trois (3) nœuds, et le Client doit obtenir une (1) autorisation d'utilisation d'Instance pour chaque nœud.

3.2 Frais mensuels partiels

Des frais mensuels partiels spécifiés dans le Document transactionnel et calculés au prorata peuvent être exigés.

3.3 Frais relatifs aux Services à distance

L'achat des Services à distance se fait selon l'unité de mesure «Mandat», et ces services sont facturés au tarif qui est spécifié dans le Document transactionnel.

3.3.1 IBM dashDB Enterprise Jump Start Remotely Delivered

Dans le cadre de cette offre, le Client obtient jusqu'à cinquante (50) heures de services-conseils à distance pour des activités de démarrage, notamment (1) de l'assistance pour les cas d'utilisation; (2) de l'encadrement concernant les meilleures pratiques à adopter pour les rapports, les tableaux de bord et les autres outils de systèmes; (3) de l'assistance et des conseils concernant la préparation, l'exécution et la validation pour le chargement initial; et (4) d'autres tâches administratives et de configuration pertinentes (collectivement appelées «Activités de démarrage»). L'achat de ces services se fait par Mandat. Les services prennent fin à la plus récente des dates suivantes, soit quatre-vingt-dix (90) jours après la date d'achat de l'autorisation d'utilisation pour ce service à distance, soit la date à laquelle IBM avise le Client qu'il a accès au Logiciel-service IBM, que toutes les heures de service aient été utilisées ou non.

3.3.2 IBM dashDB Enterprise Accelerator Remotely Delivered

Cette offre permet d'obtenir jusqu'à cinquante (50) heures de services-conseils à distance pour exécuter des Activités de démarrage ou d'autres activités spécifiées et dont l'étendue est définie au moment de l'achat dans un ou plusieurs Documents transactionnels mutuellement acceptés par les parties. L'achat des services se fait par Mandat. Les services prennent fin à la première de ces dates, soit quatre-vingt-dix (90) jours après la date d'achat de l'autorisation d'utilisation pour ce service à distance, soit le dernier jour de l'abonnement initial au Logiciel-service, que toutes les heures de service aient été utilisées ou non.

4. Période d'abonnement et options de renouvellement

La période d'abonnement au Logiciel-service IBM commence à la date à laquelle IBM avise le Client qu'il a accès au Logiciel-service IBM, comme indiqué dans l'Autorisation d'utilisation. Ce dernier document spécifiera si l'abonnement au Logiciel-service IBM se renouvelle automatiquement, s'il se poursuit sur une base continue ou s'il se termine à la fin de la Période d'abonnement.

Dans le cas d'un renouvellement automatique, l'abonnement au Logiciel-service IBM se renouvellera automatiquement pour la période indiquée dans l'Autorisation d'utilisation, à moins que le Client n'avise IBM par écrit, au moins quatre-vingt-dix (90) jours à l'avance, de son intention de ne pas renouveler son abonnement.

S'il s'agit d'une utilisation continue, le Logiciel-service IBM continuera d'être disponible chaque mois, jusqu'à ce que le Client transmette à IBM un préavis écrit de quatre-vingt-dix (90) jours pour l'informer qu'il désire mettre fin à son abonnement. Le Logiciel-service IBM demeurera disponible jusqu'à la fin du mois civil suivant cette période de quatre-vingt-dix (90) jours.

5. Assistance technique

L'assistance technique pour le Logiciel-service IBM est fournie sur des forums en ligne et dans un système en ligne de signalement de problèmes qui est disponible sur le portail du Client à l'adresse <https://support.ibmcloud.com>. IBM mettra en disponibilité le guide d'assistance pour les Logiciels-services IBM («IBM Software as a Service Support Handbook») qui fournit les coordonnées pour obtenir de l'assistance technique ainsi que d'autres informations et processus à cet égard. L'assistance technique est incluse avec le Logiciel-service IBM et n'est pas offerte dans le cadre d'une offre distincte.

Gravité	Description	Objectifs de temps de réponse	Période de couverture
1	<p>Incidence critique sur l'entreprise ou interruption d'un service crucial Une fonction critique pour l'entreprise est hors d'usage ou une interface cruciale ne fonctionne plus. Cette situation s'applique habituellement dans un environnement de production et indique une incapacité d'accéder aux services, ce qui a une incidence critique sur les activités de l'entreprise. Cette situation exige une solution immédiate.</p> <p>Pour les problèmes de Gravité 1, le Client doit être disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 pour aider IBM à poser un diagnostic. Dans le cas contraire, la gravité du problème sera abaissée au niveau 2.</p>	Au plus une (1) heure	24 heures sur 24, 7 jours sur 7
2	<p>Incidence importante sur l'entreprise L'utilisation d'une option ou d'une fonction du service pour l'entreprise est grandement limitée ou le Client risque de manquer une échéance commerciale.</p>	Au plus deux (2) heures ouvrables	Heures ouvrables, du lundi au vendredi
3	<p>Incidence mineure sur l'entreprise Le service ou la fonctionnalité du service est utilisable, et cela n'a aucune incidence critique sur les activités de l'entreprise.</p>	Au plus quatre (4) heures ouvrables	Heures ouvrables, du lundi au vendredi
4	<p>Incidence minimale sur l'entreprise Demande de renseignements ou demande non technique</p>	Au plus un (1) jour ouvrable	Heures ouvrables, du lundi au vendredi

6. Logiciel de soutien

Les autorisations d'utilisation de logiciel IBM suivantes sont incluses pour le Logiciel de soutien, aux termes de leurs licences, en plus des limitations ci-dessous :

InfoSphere DataStage

Autorisation d'utilisation : 280 PVU (comme défini dans le document Informations sur la licence pour InfoSphere DataStage)

Restriction d'utilisation : Le Client peut utiliser le produit InfoSphere DataStage uniquement pour introduire des données dans le Logiciel-service IBM.

InfoSphere DataStage et QualityStage Designer

Autorisation d'utilisation : 2 Utilisateurs simultanés (comme défini dans le document Informations sur la licence pour InfoSphere DataStage and QualityStage Designer)

Restriction d'utilisation : Le Client peut utiliser le produit InfoSphere DataStage and QualityStage Designer uniquement pour introduire des données dans le Logiciel-service IBM.

7. Modalités supplémentaires relatives aux offres de Logiciel-service IBM

7.1 Témoins

Le Client sait et convient qu'IBM peut, dans le cadre de ses activités normales d'exploitation et de soutien du Logiciel-service, recueillir des renseignements personnels du Client (de ses employés et entrepreneurs) en lien avec l'utilisation du Logiciel-service IBM, en utilisant des technologies de surveillance ou d'autres technologies. IBM recueille de telles données afin d'obtenir des statistiques d'utilisation et de l'information sur l'efficacité de son Logiciel-service, en vue d'améliorer l'expérience des utilisateurs ou de personnaliser les interactions avec le Client. Ce dernier confirme qu'il obtiendra ou qu'il a obtenu le consentement pour permettre à IBM de traiter les renseignements personnels recueillis, aux fins énoncées plus haut, au sein d'IBM, dans d'autres entreprises d'IBM et dans l'entreprise de leurs sous-traitants, partout où ils font affaire, et conformément à ce que permettent les lois applicables. IBM acquiescera aux demandes des employés et des entrepreneurs du Client concernant leur accès aux

renseignements personnels qui ont été recueillis sur eux, ainsi qu'à leurs demandes de mise à jour, de correction ou de suppression de ces mêmes renseignements.

7.2 Emplacements bénéficiaires

Les taxes applicables, s'il y a lieu, sont basées sur le ou les emplacements que le Client identifie comme étant ceux qui bénéficient du Logiciel-service IBM. Ainsi, IBM appliquera les taxes en se basant sur l'adresse professionnelle que le Client désigne comme l'emplacement qui est le principal bénéficiaire au moment de commander le Logiciel-service IBM, à moins que le Client ne fournisse à IBM de l'information supplémentaire à ce sujet. Le Client a la responsabilité de maintenir cette information à jour et d'informer IBM de tout changement.

7.3 Information sur la sécurité

7.3.1 Renseignements personnels et données réglementées

Ce Logiciel-service IBM n'est pas conçu pour répondre à des exigences de sécurité spécifiques relativement au contenu réglementé, comme les renseignements personnels ou les renseignements personnels sensibles. Il incombe au Client de déterminer si ce Logiciel-service IBM répond à ses besoins en ce qui a trait au type de contenu qu'il utilise en lien avec le Logiciel-service IBM. Ce Logiciel-service IBM ne peut pas être utilisé pour la transmission ou le stockage de renseignements confidentiels sur la santé qui sont protégés par la loi américaine HIPAA (Health Information Portability and Accountability Act) de 1996, à moins que : (a) IBM et le Client n'aient conclu un Contrat de partenariat commercial applicable; et que (b) IBM ne fournisse au Client une confirmation écrite expresse que le Logiciel-service IBM peut s'utiliser avec des renseignements confidentiels sur la santé. Le Logiciel-service IBM ne doit en aucun cas être utilisé pour traiter des renseignements confidentiels sur la santé comme un centre d'échange d'information sur la santé selon le sens donné au terme «health care clearinghouse» dans la loi HIPAA.

7.3.2 Utilisation des données compilées

IBM peut surveiller l'utilisation que fait le Client du Logiciel-service IBM aux fins de recherches et de tests internes et de développement d'améliorations du Logiciel-service IBM, pour le développement de nouveaux services, ou encore pour fournir au Client des services supplémentaires qui offrent aux utilisateurs une expérience à la fois plus personnalisée et signifiante. IBM peut ainsi compiler et analyser des données sommaires groupées et anonymisées qui reflètent l'utilisation du Logiciel-service IBM par les utilisateurs autorisés du Client, préparer des rapports, des études, des analyses et d'autres travaux résultant de la compilation et de l'analyse (collectivement appelés les «Données compilées»). IBM conserve tous les droits de propriété sur les Données compilées.

7.3.3 Gestion des utilisateurs

Lorsque le Logiciel-service IBM est fourni, un seul utilisateur administrateur est créé pour le Client. La console dashDB donne aux utilisateurs administrateurs la possibilité de créer d'autres utilisateurs. Le Client est entièrement responsable de la gestion des utilisateurs qui sont définis à l'aide de la console et du niveau d'accès qui leur a été accordé.

7.3.4 Accès direct au magasin de données du Logiciel-service IBM

Les utilisateurs administrateurs et ordinaires peuvent accéder directement au magasin de données du Logiciel-service IBM en utilisant les programmes clients du produit IBM DB2 qui s'exécutent hors du Logiciel-service IBM. Le Client assume l'entière responsabilité de s'assurer que cet accès est suffisamment sécurisé pour répondre à ses exigences. Le Client peut par exemple configurer les programmes clients de manière à ce que le protocole SSL soit utilisé pour protéger le trafic sur le réseau.

7.3.5 Contrôle d'accès au niveau des tables

Le Logiciel-service IBM permet de gérer les droits d'accès associés à certains objets de bases de données, comme des tables. Le Client assume l'entière responsabilité d'attribuer, de gérer et de réviser ces droits d'accès.

7.3.6 Rapports d'audit

La console dashDB met à la disposition du Client des rapports de surveillance. Il incombe uniquement au Client d'accéder à ces rapports et de les interpréter afin de déterminer si les activités qui s'y trouvent sont autorisées.

7.3.7 Chiffrement

Les bases de données du Logiciel-service IBM sont automatiquement chiffrées. Le chiffrement se fait selon la norme AES (Advanced Encryption Standard) en mode de chaînage de bloc de chiffrement (CBC) à l'aide d'une clé à 256 bits. En outre, les images des bases de données sauvegardées sont automatiquement compressées et chiffrées. Ces images sont chiffrées selon la norme AES, en mode CBC avec une clé à 256 bits.

7.4 Fonctions bêta

Certaines fonctions, options ou certains composants du Logiciel-service IBM correspondent à une version bêta ou à une version préliminaire d'une technologie et sont identifiés par le terme «Bêta» dans le Logiciel-service IBM («Fonctions bêta»). Le Client peut utiliser ces Fonctions bêta dans le cadre de son autorisation d'utilisation du Logiciel-service IBM, sous réserve des limitations et des conditions de la présente section. Le Client utilise les Fonctions bêta à ses propres risques, et ces fonctions sont fournies sans obligation de fournir aucune forme d'assistance. IBM fournit les Fonctions bêta «TELLES QUELLES», SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS UNE GARANTIE DE PROPRIÉTÉ, D'ABSENCE DE CONTREFAÇON OU D'INTERFÉRENCE, AINSI QUE LES GARANTIES ET CONDITIONS IMPLICITES RELATIVES À LA VALEUR MARCHANDE ET À LA CONVENANCE À UN USAGE PARTICULIER. Il se peut que certaines ou l'ensemble des Fonctions bêta ne soient pas mises en disponibilité générale par IBM en tant que produit ou offre ou dans un produit ou une offre. IBM peut révoquer l'accès aux Fonctions bêta en tout temps, sans préavis. Le Client doit prendre des précautions afin d'éviter de perdre des données en raison d'une cessation de l'utilisation des Fonctions bêta. Les commentaires ou les suggestions que le Client fournit à IBM concernant les Fonctions bêta peuvent être librement utilisés, copiés, modifiés et incorporés dans le développement, la distribution, le déploiement et la vente de produits et services IBM.

8. Objectif de niveau de service

IBM vise à atteindre l'objectif de niveau de service suivant pour le Logiciel-service IBM, une fois qu'elle l'aura mis à la disposition du Client.

IBM vise une disponibilité du service de l'ordre de 99,9 %, qui se mesure par :

- a. la capacité de déployer une application à l'aide du portail ou de la ligne de commande;
- b. la capacité de se connecter à un service d'application;
- c. la disponibilité d'une instance de service individuelle.

Pour le moment, IBM n'offre aucun crédit ni rapports pour le niveau de service.

9. Modalités applicables uniquement à l'offre IBM dashDB Enterprise MPP 32.244.1400 for AWS :

Si l'autorisation d'utilisation du Logiciel-service pour le Client indique «for AWS», les modalités suivantes s'appliquent :

La couche d'application du Logiciel-service IBM et les données et le contenu du Client sont hébergés sur une infrastructure et une plateforme de services infonuagiques d'un tiers qui ne sont pas gérées par IBM. L'infrastructure du Logiciel-service IBM, certains aspects de la plateforme du Logiciel-service IBM et les services qui s'y rattachent, dont le centre informatique, les serveurs, le stockage et le réseau, la sauvegarde des applications et des données, le pare-feu et la détection de menaces, les interfaces de programme d'application pour le déploiement des applications, la surveillance et l'exploitation (collectivement appelés les «Services de plateforme infonuagique tiers») sont hébergés et gérés par le tiers fournisseur. De même, nonobstant toute disposition contraire dans les présentes Conditions d'utilisation, les Modalités générales ou le Contrat :

- a. les obligations d'IBM concernant la sécurité et la protection des données dans les présentes Conditions d'utilisation, les Modalités générales et le Contrat, ainsi que la description des pratiques d'IBM en matière de sécurité et de protection des données, qui se trouvent dans la publication intitulée «Data Security and Privacy Principles: IBM Cloud Services», ne s'appliquent pas aux Services de plateforme infonuagique tiers ou au Logiciel-service IBM, dans la mesure où ces aspects dépendent des Services de plateforme infonuagique tiers. Le Logiciel-service IBM ne peut pas servir à transmettre, à entreposer ou à traiter des Renseignements confidentiels sur la santé.

- b. Si le fournisseur des Services de plateforme infonuagique tiers avise IBM qu'il retire ou met fin à ses services ou qu'il révoque l'accès d'IBM ou du Client à de tels services, IBM peut immédiatement mettre fin à l'utilisation du Logiciel-service IBM dès que le tiers fournisseur met fin à ses services en fournissant un avis de résiliation au Client.
- c. IBM n'offre aucune garantie ou conditions, expresses ou implicites, et n'assume aucune responsabilité envers le Client concernant les Services de plateforme infonuagique tiers ou le Logiciel-service IBM pour les aspects qui dépendent de ces mêmes Services.
- d. Le Client convient d'indemniser et de mettre à couvert IBM contre les réclamations, pertes, responsabilités, coûts et dépenses (y compris les honoraires d'avocat raisonnables) qui découlent d'une réclamation faite à IBM par le fournisseur des Services de plateforme infonuagique tiers concernant : (a) l'utilisation du Logiciel-service IBM par le Client; (b) le non-respect des présentes Conditions d'utilisation, des Conditions générales ou du Contrat ou la violation des lois applicables par le Client; (c) le contenu du Client ou la combinaison du contenu du Client avec d'autres applications, contenus ou processus, y compris toute réclamation fondée sur une allégation de contrefaçon ou d'appropriation illicite des droits d'un tiers par le contenu du Client ou l'utilisation, le développement, la conception, la production, la publicité ou la mise en marché du contenu du Client; ou (d) un litige entre IBM et le Client.

10. Modalités applicables seulement à l'offre IBM dashDB Enterprise MPP 4TB Bare Metal Node BYOL

Les offres de type «Apportez votre licence» («Bring your own license» ou «BYOL») exigent que le Client acquiert au préalable les droits de licence appropriés pour le programme IBM associé qui est indiqué dans le tableau ci-dessous. Les autorisations du Client pour l'offre BYOL ne peuvent pas excéder celles qu'a obtenues le Client pour le programme IBM associé, selon le ratio spécifié dans le tableau ci-dessous.

L'offre BYOL ne comprend pas l'Abonnement aux logiciels et assistance pour le programme IBM associé. Le Client déclare qu'il a acquis (1) les autorisations d'utilisation (licences) applicables; et (2) l'Abonnement aux logiciels et assistance pour le programme IBM associé. Au cours de la Période d'abonnement à l'offre BYOL, le Client doit maintenir en vigueur l'Abonnement aux logiciels et assistance pour le programme IBM associé utilisé de pair avec cette même offre. Si la licence du Client pour utiliser le programme IBM associé ou si l'Abonnement aux logiciels et assistance pour ce même programme prend fin, le droit du Client d'utiliser l'offre BYOL est révoqué.

Le tableau ci-dessous décrit le ratio des autorisations d'utilisation pour le programme IBM associé nécessaire pour utiliser l'offre BYOL aux termes des autorisations d'utilisation correspondantes de l'offre en question qui sont spécifiées. Une fois que le Client a obtenu l'offre BYOL et pour la durée de son utilisation de cette offre, les autorisations d'utilisation du Client pour le programme IBM associé qui s'appliquent à l'utilisation de l'offre BYOL sont suspendus, de sorte que le Client ne peut plus se servir de ces mêmes autorisations d'utilisation pour déployer le programme IBM associé (sous réserve des éventuelles exceptions indiquées).

Programme IBM associé	Offre BYOL	Ratio n/m*
DB2 ADVANCED ENTERPRISE SERVER EDITION	IBM dashDB ENTERPRISE MPP 4TB Bare Metal Node BYOL	Ratio : 1680 PVU/1 Instance
DB2 FOR BIG DATA	IBM dashDB ENTERPRISE MPP 4TB Bare Metal Node BYOL	Ratio : 840 PVU/1 Instance
DB2 ADVANCED WORKGROUP SERVER EDITION	IBM dashDB ENTERPRISE MPP 4TB Bare Metal Node BYOL	Ratio : 3 To/1 Instance
DB2 ADVANCED ENTERPRISE SERVER EDITION	IBM dashDB ENTERPRISE MPP 4TB Bare Metal Node BYOL	Ratio : 3 To/1 Instance
DB2 FOR BIG DATA	IBM dashDB ENTERPRISE MPP 4TB Bare Metal Node BYOL	Ratio : 2 To/1 Instance
DB2 ADVANCED CEO	IBM dashDB ENTERPRISE MPP 4TB Bare Metal Node BYOL	Ratio de 1 pour N Utilisateurs autorisés/1 Instance**
DB2 DEVELOPER EDITION	IBM dashDB ENTERPRISE MPP 4TB Bare Metal Node BYOL	Ratio de 1 pour N Utilisateurs autorisés/1 Instance**/**

* L'expression «Ratio n/m» signifie que pour chaque autorisation d'utilisation («n») indiquée pour le programme IBM associé, le Client peut se servir de cette autorisation d'utilisation pour le nombre spécifié d'autorisations d'utilisation («m») spécifiées pour l'offre BYOL.

** Exception pour les programmes DB2 Advanced CEO Offering et DB2 Developer Edition : Nonobstant les modalités ci-dessus, lorsque le Client se sert des autorisations d'utilisation pour les Utilisateurs autorisés concernant le programme DB2 Advanced CEO Offering ou DB2 Developer Edition pour l'offre BYOL, la somme de ces autorisations d'utilisation pour les Utilisateurs autorisés du Client, quelle que soit la quantité, peut s'appliquer à l'autorisation d'utilisation d'une (1) Instance (maximum) de l'offre BYOL, selon les modalités supplémentaires suivantes : (1) le Client peut continuer d'utiliser toutes les autorisations d'utilisation pour les Utilisateurs autorisés afin de déployer le programme IBM associé simultanément avec son utilisation de l'offre BYOL, pourvu que : (2) l'accès à l'offre BYOL et son utilisation se limitent uniquement aux Utilisateurs autorisés pour lesquels le Client a obtenu des autorisations d'utilisation pour le programme IBM associé.

*** Exception pour le programme DB2 Developer Edition : Outre les restrictions énoncées plus haut, si le Client se sert des autorisations d'utilisation du programme DB2 Developer Edition avec l'offre BYOL, l'utilisation qu'il fait de l'offre BYOL se limite à l'environnement hors production seulement. L'expression «hors production» signifie que l'offre BYOL ne peut être utilisée que dans le cadre des activités internes du Client dans un environnement hors production de développement et de test, notamment aux fins suivantes : les tests, l'optimisation des performances, le diagnostic de pannes, la mise au banc d'essai, le bac à sable, l'assurance de la qualité ou le développement de compléments ou d'extensions de l'offre BYOL utilisés à l'interne, à l'aide d'interfaces de programme d'application publiées. Le Client n'est pas autorisé à utiliser une partie quelconque du Logiciel-service IBM à toute autre fin, sans obtenir au préalable les autorisations d'utilisation appropriées pour le mode de production.

Appendice A

IBM dashDB Enterprise est un service qui aide à développer le traitement des applications analytiques en ligne. Le service comprend une base de données qui enregistre les données de l'utilisateur dans un format structuré. Il est possible d'accéder à cette base de données et de la modéliser en fonction des besoins de l'utilisateur, en se servant de la console du service. Cette console permet aux utilisateurs de créer des tables, de charger des données dans ces tables, puis d'effectuer des recherches dans les données chargées par les utilisateurs. Le service comprend aussi des outils et des environnements qui aident à créer, à enregistrer et à partager des rapports analytiques. Il inclut également des exemples et de la documentation pour aider à créer les applications analytiques en ligne.

L'offre dashDB Enterprise Transactional fournit une base de données dashDB qui est optimisée pour le traitement des transactions en ligne (OLTP). Le service comprend une base de données qui enregistre les données de l'utilisateur dans un format structuré. Il est possible d'accéder à cette base de données et de la modéliser en fonction des besoins de l'utilisateur, en se servant de la console du service. Cette console permet aux utilisateurs de créer des tables, de charger des données dans ces tables, puis d'effectuer des recherches dans les données chargées par les utilisateurs.

IBM dashDB Enterprise MPP correspond à une configuration en grappe du service IBM dashDB, et se compose d'un ensemble de nœuds de base de données indépendants gérés ensemble comme un seul système. Les opérations de base de données sont traitées en parallèle dans tous les nœuds de base de données. IBM configurera les nœuds associés dans une (1) grappe.